

PRÉSENTÉ

MÉMOIRE

**Présenté au Bureau d'audiences publiques
Sur l'environnement**

Sur

**Le développement durable
de la production porcine**

**Préparé par
Gilbert Pigeon, maire**

24 février 2003

La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est une petite municipalité rurale, située à 35 kilomètres à l'ouest de la ville de Rimouski, à 10 kilomètres au sud de Saint-Fabien. Ses 467 habitants vivent surtout de l'agriculture et de la forêt.

À titre de maire de cette municipalité, j'ai signé ce mémoire au nom de mon conseil et avec l'appui des municipalités avoisinantes.

Nous sommes sensibilisés par le sujet de cette consultation publique car quelques-uns de nous possédons sur nos territoires respectifs des installations d'élevage porcin, soit maternité, pouponnière et engraissement.

Nous désirons vous présenter ce mémoire sous trois aspects : Économique, social et réglementaire.

ÉCONOMIQUE :

Dans nos petites municipalités, la seule façon de se développer réside dans le secteur primaire, c'est-à-dire l'agriculture et la forêt.

En permettant le développement de la production porcine, respectueuse de l'environnement, dans plusieurs petites municipalités avoisinantes, cela permet un développement économique qui empêcherait les fermetures de paroisses, et de plus pourrait ouvrir la porte à une usine de 2^e et 3^e transformation et éventuellement un abattoir en région. Mais il faut d'abord débiter par la base, soit l'élevage porcin.

Nos municipalités possèdent des équipements d'élevage sur leur territoire et ont créé ainsi une quinzaine d'emplois en région. Quelques-uns d'entre eux se sont même installés dans chacune de nos municipalités en construisant ou achetant leur résidence permanente. C'est ainsi qu'on investit pour le futur...

Lors de la construction de ces bâtiments, nous avons permis à des spécialistes et des ouvriers de la région de travailler durant au moins six mois. De cette façon, on encourage les entreprises coopératives et les meuneries régionales afin de consolider des emplois locaux au lieu d'accepter de prioriser des investisseurs étrangers n'ayant aucun intérêt à s'approvisionner dans la région.

De plus, ces constructions génèrent des revenus de taxes se situant entre 15000\$ et 20000\$ pour nos municipalités, ce qui équivaut à la construction de 35 maisons unifamiliales à Saint-Eugène.

Pour nos petites municipalités ce revenu n'est pas à rejeter du revers de la main....

SOCIAL :

Nous admettons que dans certains secteurs il y a suffisamment de porcheries et même trop, mais dans notre région ce n'est pas le cas. La région du Bas-St-Laurent ne possède que 15% de son territoire en sol cultivé tandis que dans certaines régions centrales du Québec les sols cultivés sont à 85%.

Dans certaines municipalités, il y a des gens qui se sont achetés des résidences dans une zone agricole dynamique et qui se plaignent par la suite des odeurs désagréables provoquées par l'élevage porcin ou autre.

Le choix qu'ils font de s'installer en pleine nature devrait inclure la conservation d'une cohabitation harmonieuse et une acceptation des résidents déjà sur place. Il se produit à certains endroits, une surveillance souvent exagérée, de l'acharnement et même du harcèlement envers des producteurs agricoles qui tentent de gagner leur vie honorablement. Résultat, la disparition des fermes familiales...

Dans nos municipalités agricoles, les fermes familiales ont une vie économique très dynamique où existe l'entraide et la collaboration. Le sentiment d'appartenance est très fort et leur permet de poursuivre leur développement. Cependant l'arrivée de résidents, parfois temporaires, qui n'acceptent pas le développement agricole du milieu, crée des situations tendues et souvent insupportables.

Dans la région du Bas-St-Laurent, nous ne vivons pas la même situation qu'ailleurs car il y a beaucoup plus de forêt que de terres agricoles cultivées, et nous savons tous que la forêt est le purificateur d'air le plus performant, même de nos jours.

La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière possède sur son territoire un bâtiment porcin de 1300 truies d'élevage et 3 800 porcelets. Il a été construit à un endroit très peu habité où les vents dominants dirigent les odeurs loin des résidences. De plus, une haie brise-vent a été aménagée et des dômes très dispendieux ont été installés sur les deux fosses à purin derrière les bâtiments. Le lisier est épandu à l'aide de rampes basses et les gens ne se plaignent aucunement des odeurs provoquées durant deux à trois jours, trois fois par année.

Avant le début de la construction, les gens ont été consultés en assemblée publique d'information et il y eu concertation sur le lieu d'implantation des bâtiments.

Nos gens reconnaissent qu'ils sont installés dans un secteur où l'agriculture se développe et acceptent les contraintes s'y rattachant pourvu que les producteurs respectent l'environnement. Les avantages de la Coopération se doivent d'être revalorisés dans ces dossiers.

RÉGLEMENTAIRE :

Lorsque nous voyons plusieurs fermes abandonnées dans la MRC voisine de la nôtre, on s'imagine que la même chose va nous arriver dans quelques années si on est trop sévère dans nos réglementations.

Lorsqu'on réglemente la production porcine, certains articles s'appliquent également pour les autres productions. Sur les 10 agriculteurs qui restent dans la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, il y en a deux qui ont vendu dernièrement parce qu'il y avait trop d'exigences et de réglementation de plus en plus sévère : ex : fosse obligatoire, accès interdit aux cours d'eau, etc...

La réglementation est devenu tellement restrictive que la relève n'est plus intéressée et les producteurs dans la cinquantaine ne peuvent plus investir. Les fosses obligatoires, les animaux qui n'auront plus accès aux cours d'eau, les bandes riveraines que nous considérons comme une expropriation sans compensation et la surveillance accrue de nos propres voisins nous forceront à abandonner et laisser à des gros investisseurs étrangers le soin de nourrir la population québécoise. La ferme familiale disparaîtra au profit des méga-fermes.

Soyons vigilants et cessons d'exiger toujours plus...Développons les régions, notre richesse, nos territoires...Acceptons la réglementation qui nous régit actuellement sur l'air, l'eau, les odeurs...

Au lieu d'établir une réglementation encore plus sévère qui a pour effet de faire augmenter les coûts de production, nous devrions mettre l'accent sur le respect de la réglementation actuelle en se donnant des outils pour pénaliser le fautif et travailler au développement de ceux qui ont un grand respect de l'environnement.

*Albert Pezom, maire
St Eugène de Laodiée*

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès verbal de la session régulière du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue le lundi 3 février 2003.

Sont présents: Monsieur le maire Gilbert Pigeon;
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Guy Viel,
Yvon Gagnon, Isabelle Berger, Gaston Carrier, Guy Berger et
Christiane Berger formant quorum sous la présidence de Monsieur le
maire. La secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION 039-2003 MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE

Il est proposé par monsieur Guy Viel, appuyé par monsieur Yvon Gagnon et résolu à l'unanimité que monsieur le maire Gilbert Pigeon présente, au nom de la municipalité un mémoire en faveur du développement durable de la production porcine au Québec, aux audiences du BAPE en mars prochain.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ce 25 ième jour de février 2003

Colette D'Astous
Colette D'Astous
Secrétaire-trésorière



Municipalité de La Trinité-des-Monts

12, rue Principale Ouest
La Trinité-des-Monts (Québec) G0K 1B0
Tél. : (418) 779-2421 Téléc. : (418) 779-2454

La Trinité-des-Monts, le 12 février 2003

Monsieur Gilbert Pigeon, maire
Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière
159, Principale
Saint-Eugène-de-Ladrière
G0L 1P0

Monsieur le maire,

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de votre projet d'un mémoire sur le développement porcine lors de la session ordinaire tenue le 7 février dernier. Ils me prient de vous informer qu'ils appuient votre projet tel que présenté.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Thérèse Dumont, sec. trés.

Thérèse Dumont,
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI
7, RUE DU PAVILLON
SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI (QUÉBEC)
G0K 1S0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20030238

À la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 3^e jour du mois de février 2003 à 20 heures et à laquelle étaient présents son honneur le maire, monsieur Gaston Noël et les conseillers suivants :

Madame Florence Bélanger
Messieurs Laurent Proulx
Raymond Thibault
Éric Lepage
Normand Proulx

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

Il est proposé par monsieur Raymond Thibault, appuyé par monsieur Normand Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son appui à l'esprit du mémoire (Janvier 2003) présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement par la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, concernant le développement durable de la production porcine.

Fait à Saint-Narcisse-de-Rimouski,
ce 6^e jour du mois de février 2003.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Gaston Noël
Maire

Sceau de la
municipalité

Gilles Lepage
Secrétaire-trésorier